

l'Armagh joie



JOURNÉE Fête de la pêche RÉUSSIE



ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!

Les draperies Chantal

29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Stéphanie Lachance

DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Stephanie.Lachance.Bell@assnat.qc.ca
418 883-1343

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lemlebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc. **agrizone**

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com
Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

**M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures**
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141

Mot de la mairesse



Chers citoyennes et citoyens,

L'été bat son plein et plusieurs dossiers importants continuent d'avancer au sein de notre municipalité.

Je souhaite d'abord souligner le succès du Festival d'Armagh qui s'est déroulé à la fin juin. Cette fin de semaine festive a permis à de nombreux citoyens, familles et visiteurs de se rassembler dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Le Festival demeure un événement phare pour notre communauté et sa réussite repose sur l'engagement exceptionnel des bénévoles, des commanditaires, des partenaires et du comité organisateur. Au nom du conseil municipal,

je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette édition un succès.

Au cours des dernières semaines, le conseil municipal a également franchi une étape importante avec l'acquisition d'un garage municipal. Cet investissement permettra à la Municipalité de mieux répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs tout en assurant une gestion efficace de ses équipements et de ses infrastructures.

Par ailleurs, la période électorale municipale approche et le dépôt des mises en candidatures se déroulera du 3 au 17 juillet inclusivement. Les élections municipales représentent un moment important dans la vie démocratique de notre communauté et j'encourage les citoyens à s'engager dans cette belle aventure qu'est la représentation de notre belle municipalité.

Nous avons procédé à la création du Comité citoyens du parc. Ce nouveau comité aura pour mandat de développer ce milieu de vie quant aux améliorations et aux aménagements qui permettront à cet espace de continuer à répondre aux besoins des citoyens de tous âges, ainsi qu'à nos visiteurs. Je remercie, d'ailleurs, les personnes qui ont signifié leur intérêt afin de s'impliquer dans cette démarche porteuse pour l'avenir de notre milieu.

Les entrevues pour le poste de coordonnateur en loisirs ont aussi été réalisées récemment. Nous sommes heureux de l'intérêt démontré envers cette fonction essentielle au développement de notre offre d'activités et de services à la population. Une annonce suivra dès que le processus sera complété.

Enfin, la Municipalité poursuit sa réflexion sur son développement résidentiel futur grâce à une étude de faisabilité sur la capacité d'accueil des réseaux sur notre territoire. Cette démarche vise à mieux comprendre les possibilités qui s'offrent à nous afin de planifier un développement harmonieux, réfléchi et adapté aux réalités de notre communauté.

Je profite également de l'occasion pour souhaiter à tous un très bel été. Que cette saison soit remplie de moments de détente, de rencontres et de plaisir en famille et entre amis.

Au plaisir,

Mélanie Bolduc,
Mairesse Municipalité d'Armagh

Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2026.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

27 juillet 26 août 21 septembre 26 octobre 23 novembre

Avis public

Avis public d'élection

Municipalité : Armagh **Date du scrutin : 16 août 2026**

Par cet avis public, Mme Fadia Bayrakdar, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou à la secrétaire d'élection désignés pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du 3 au 17 juillet 2026

Horaire

Lundi	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h30
Mardi	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h30
Mercredi	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h30
Jeudi	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h30
Vendredi	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h30

Attention : le vendredi 17 juillet 2026 le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 16 août 2026, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 9 août 2026, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander **jusqu'au 4 août 2026** à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Brigitte Nicol.
5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou la secrétaire d'élection, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse : 5, rue de la Salle

Téléphone : 418 466-2916

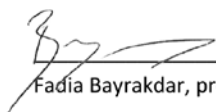
Secrétaire d'élection

Adresse : 5, rue de la Salle

Téléphone : 418 466-2916

Signature

Fait à Armagh, le 3 juin 2026



Fadia Bayrakdar, présidente d'élection

SM-1 (25-01)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.

Message de votre municipalité

Régie des alcools,
des courses
et des jeux

Québec

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Resto Casa des Chutes d'Or SENC 305 Route 281 Sud Armagh (Québec) G0R1A0	Addition d'une terrasse au permis de restaurant	RESTO CASA DES CHUTES D'OR 305 Route 281 Sud Armagh (Québec) G0R1A0 Dossier : 2126324



ÉLECTIONS PARTIELLES 16 AOÛT 2026

SONGEZ-VOUS À POSER VOTRE CANDIDATURE?

- Pour avoir toute l'information nécessaire à votre réflexion, visitez le site d'Élections Québec ou le site internet de la Municipalité au : <https://armagh.ca/elections.php>
- Des trousseaux pour les candidats sont déjà prêts au bureau municipal;
- Vous pouvez également télécharger les documents nécessaires à partir du site internet de la Municipalité;
- La période pour présenter votre déclaration de candidature est du 3 au 17 juillet 2026.

Élections municipales



RAPPEL - VERSEMENT DE TAXES

Le 4^e versement de taxes est dû le 13 juillet prochain.

N'oubliez pas de prendre en compte le temps de traitement par votre institution bancaire si vous utilisez leur service électronique ou bien le temps de livraison par la poste. Tout versement dû après cette date est assujéti à des intérêts de 12 %.

Nous vous remercions à l'avance pour votre paiement!



Message de votre municipalité



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Étude de faisabilité sur la capacité du réseau municipal

Chères citoyennes, chers citoyens,

Armagh, le 15 juin 2026 — La Municipalité d'Armagh souhaite informer les citoyens qu'une étude de faisabilité est actuellement en cours afin d'évaluer la capacité globale de ses infrastructures municipales, notamment en ce qui concerne les réseaux desservant certains secteurs susceptibles de faire l'objet d'un développement futur.

Les secteurs à l'étude sont principalement les secteurs Turgeon, rue Noël ainsi que les secteurs du Sommet et de l'école.

Cette démarche ne constitue pas l'annonce d'un projet de développement ni une décision du conseil municipal. Il s'agit plutôt d'une étape préliminaire visant à recueillir des données objectives et à obtenir un portrait clair de la situation avant d'envisager quelque scénario que ce soit.

Dans le cadre de cette étude, des professionnels mandatés par la Municipalité ont procédé cette semaine à des relevés topographiques sur le terrain. **Ces travaux permettent de recueillir l'information technique nécessaire à l'analyse de la capacité des infrastructures existantes et à l'évaluation des possibilités futures du territoire.**

La Municipalité comprend l'intérêt des citoyens à être informés des démarches en cours. Toutefois, il est important de préciser qu'une étude vise justement à obtenir les informations nécessaires avant qu'une orientation ou une décision puisse être prise. **À ce stade-ci, aucun projet concret n'a été autorisé ni approuvé.**

Fidèle à sa volonté de transparence, la Municipalité s'engage à communiquer les résultats de l'étude ainsi que les orientations qui pourraient en découler lorsque des informations complètes et validées seront disponibles.

Nous remercions les citoyens de leur compréhension et de leur collaboration pendant la réalisation de ces travaux.

Veuillez recevoir, chères citoyennes et chers citoyens, mes salutations distinguées.

— 30 —

Source et information

Mélanie Bolduc
Mairesse
Municipalité d'Armagh
mairie@armagh.ca

Message de votre municipalité

ARROSAGE DE LA VÉGÉTATION

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, etc., est permis en tout temps.

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes et autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles (gicleurs) ou par des tuyaux poreux est permis uniquement entre 20 h et 23 h les jours suivants :

1. Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair ;
2. Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

LAVAGE DES VÉHICULES, ENTRÉES D'AUTOMOBILES, TROTTOIRS, PATIOS OU MURS EXTÉRIEURS D'UN BÂTIMENT

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage.

L'eau potable est traitée et entraîne des coûts. Son utilisation parcimonieuse est requise pour les citoyens et citoyennes qui sont desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité.

En cas de baisse des réserves ou de bris du système de filtration de l'eau potable, ces autorisations peuvent être modifiées en tout temps.

La Municipalité sollicite votre collaboration afin de modérer votre consommation d'eau potable lors des canicules.

OUVERTURE DES JEUX D'EAU

Les jeux d'eau du parc près du Chalois sont ouverts depuis quelque temps pour le plus grand plaisir des familles et des enfants.

Nous vous rappelons l'importance de respecter les consignes de sécurité affichées sur le site. Chacun et chacune contribue ainsi à maintenir cet espace agréable et sécuritaire pour tous.

Profitez pleinement de la saison estivale et amusez-vous en toute sécurité.

Entretien des terrains



Article 5.1.3 Règlement 152-2015

Avec le retour des beaux jours, la Municipalité d'Armagh souhaite rappeler à ses citoyens l'importance de respecter les normes relatives à l'entretien des propriétés.

Conformément à l'article 5.1.3 du règlement 152 2015, chaque propriétaire a l'obligation de maintenir sa pelouse et ses aménagements extérieurs de manière à assurer la salubrité, la sécurité et l'esthétique de son terrain. Cela inclut notamment la tonte régulière de la pelouse.

Des constats d'infraction peuvent être remis en cas de non-respect du règlement.

La Municipalité tient également à remercier chaleureusement toutes les personnes qui contribuent à l'embellissement de leur propriété par la plantation de fleurs, la réalisation d'aménagements paysagers ou l'entretien de leurs installations extérieures. Ces initiatives, petites et grandes, participent à la qualité de vie de notre communauté et mettent en valeur l'image de notre municipalité.



armagh.ca

Message de votre municipalité

PROBLÉMATIQUE AVEC LES CHATS

Appel à la collaboration des citoyens



Depuis quelque temps, nous retrouvons des excréments de chat dans les aires de jeux, les plates-bandes et plusieurs espaces publics.

Cette situation est particulièrement préoccupante, car les enfants qui jouent au parc se retrouvent parfois avec des excréments sur eux, ce qui représente un risque réel pour leur santé. Ces matières fécales peuvent transmettre des maladies, et en plus, dégagent une forte odeur qui nuit à la qualité de vie de tous.

De plus, nous désirons vous rappeler que si vous nourrissez des chats errants, vous êtes considérés comme les propriétaires de ces animaux. À ce titre, vous êtes responsables de leur comportement, de leur présence dans les espaces publics et des nuisances qu'ils peuvent causer (incluant les excréments).

Pour ces raisons, nous vous prions de garder votre animal sur votre propriété.

Merci pour votre collaboration!

RAPPEL: RÈGLEMENT 152-2015

ARTICLE 9.1.1 NOMBRE

Sous réserve d'un chenil légalement opéré, nul ne peut garder, dans un logement, dans un bâtiment ou sur le terrain où est situé ce logement ou ce bâtiment ou dans les dépendances de ce logement ou ce bâtiment, plus de trois animaux domestiques incluant un maximum de 2 chiens.

Ainsi, lorsqu'aucun autre animal domestique n'est présent, une propriété peut accueillir un maximum de 3 chats

AVIS DE RECHERCHE

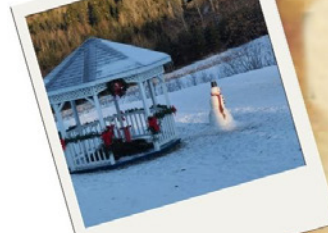
Dans le cadre de la refonte de son site internet, la Municipalité d'Armagh souhaite mettre en valeur la beauté et la vitalité de son milieu de vie. Pour ce faire, nous sommes à la recherche de photos numériques de haute qualité qui illustrent bien notre communauté.

Nous invitons donc les citoyennes et citoyens à nous partager leurs plus belles images :

- Photos aériennes
- Paysages et panoramas
- Activités et événements
- Patrimoine, lieux emblématiques, scènes de la vie quotidienne
- Toute autre photo représentative de notre municipalité

Votre contribution nous aidera à présenter Armagh sous son meilleur jour et à refléter la fierté que nous avons pour notre territoire.

Pour nous faire parvenir vos photos : reception@armagh.ca



Message de votre municipalité



LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH PROCÈDE À L'ACQUISITION D'UN GARAGE MUNICIPAL

Chères citoyennes, chers citoyens,

Armagh, le 8 juin 2026 — Dans un souci de saine gestion des fonds publics et d'optimisation des investissements municipaux, la Municipalité d'Armagh souhaite informer ses citoyens d'une décision importante concernant le dossier du garage municipal.

Depuis plusieurs années, le conseil municipal évaluaient différentes options afin de doter la Municipalité d'infrastructures mieux adaptées aux besoins de ses services municipaux. Parmi les scénarios envisagés figurait la construction d'un nouveau garage municipal, un projet dont les estimations préliminaires dépassaient 1,5 million de dollars.

Or, une occasion exceptionnelle s'est récemment présentée avec la mise en vente d'un garage déjà construit, en excellent état et répondant aux besoins actuels et prévisibles de la Municipalité. Conscient du potentiel de cette opportunité, le conseil municipal a rapidement analysé le dossier et a choisi de saisir cette occasion avantageuse pour la collectivité.

Cette acquisition représente une solution à la fois pratique, rapide et économiquement responsable. En effet, le coût d'acqui-

sition correspond à une fraction du coût qu'aurait représenté la construction d'un nouveau bâtiment. La Municipalité réalise ainsi une économie de plus de 80 % par rapport à l'investissement minimal anticipé pour un projet de construction neuve.

Au-delà de l'économie réalisée, cette décision permet à la Municipalité de répondre dès maintenant à ses besoins opérationnels tout en préservant une capacité financière qui pourra être consacrée à d'autres projets et priorités au bénéfice de l'ensemble de la population.

Le conseil municipal est fier d'avoir pu saisir cette opportunité au moment opportun et demeure engagé à prendre des décisions réfléchies, responsables et avantageuses pour les contribuables d'Armagh.

Veuillez recevoir, chères citoyennes et chers citoyens, mes salutations distinguées.

Source et information
Mélodie Bolduc, Mairesse
Municipalité d'Armagh
mairie@armagh.ca

L'EAU DE VOTRE PUIT

EST-ELLE VRAIMENT POTABLE?



*Une eau claire n'est
pas toujours l'indice
d'une eau saine.*

Service d'analyse de l'eau des puits privés



Les citoyens intéressés sont invités à venir chercher
les bouteilles d'analyse au bureau municipal.

DEUX TESTS OFFERTS

- Dénombrement des coliformes totaux (incluant *Escherichia coli*)
- Nitrites et nitrates

PRIX
55 \$
PAR TEST



INFORMATIONS:



Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle, Armagh
418-466-2916



Prise et remise de
votre échantillon le

18 août 2026

Dans notre municipalité

Une journée *remplie de sourires* au Parc des Chutes d'Armagh!

À l'occasion de la Fête de la pêche, le dimanche 7 juin dernier, des gens venus d'ici et d'ailleurs ont contribué au succès de cette activité par leur enthousiasme à participer à cet événement et par leur intérêt marqué à découvrir ou redécouvrir le Parc des Chutes d'Armagh. Cet engouement démontre tout le potentiel et l'attrait de ce lieu exceptionnel au cœur de notre communauté.

Près d'une cinquantaine de participants, petits et grands, se sont réunis pour partager leur passion de la pêche et vivre des activités dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Voir autant de sourires, de familles et de jeunes profiter de notre magnifique Parc des Chutes est une belle démonstration du dynamisme de notre communauté. Nous soulignons également la présence et la participation des membres du conseil municipal, qui étaient heureux de prendre part à cette belle journée aux côtés des citoyens et des visiteurs.

Un immense merci à tous les participants, bénévoles, partenaires, artisans, collaborateurs qui ont contribué au succès de cette journée. Votre présence a fait de cet événement un moment mémorable!

Les photos diffusées ont été publiées avec l'autorisation des parents ou des personnes concernées. Merci à tous pour votre précieuse collaboration!



Dans notre municipalité



Bibliothèque Armagh

Heures d'ouverture :

Lundi :	18 h 30 à 20 h
Mercredi :	10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi :	13 h à 15 h
Samedi :	9 h 30 à 12 h
Tél.:	418-466-3004
Courriel :	armagmobibliotheque@gmail.com

PETITE PAUSE ESTIVALE

L'équipe de la bibliothèque municipale prendra une pause bien méritée durant tout le mois de juillet.

La bibliothèque sera donc fermée du 1er au 31 juillet inclusivement.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre fidélité et de votre belle présence tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons un été rempli de bonheur, de soleil, de détente et de merveilleuses lectures !

Au plaisir de vous retrouver en août avec le sourire et plein de nouveautés !

Bon été à tous!

Mention honorable

Reconnaissance bénévole

Nous souhaitons souligner avec beaucoup de reconnaissance l'engagement exceptionnel de France St-Hilaire, bénévole à la bibliothèque depuis maintenant 2 ans.

Par sa gentillesse, sa patience et son dévouement, elle transmet aux enfants de maternelle 4 et 5 ans, ainsi qu'à tous les élèves de l'école, le plaisir de la lecture et la joie de découvrir leurs premiers livres.

Sa présence fait une réelle différence dans notre milieu et contribue à faire de la bibliothèque un endroit accueillant et vivant.

Chère France, nous espérons avoir le bonheur de te compter parmi nous encore de nombreuses années.

Merci du fond du cœur pour ton enthousiasme, ton implication et ta précieuse contribution à la vie de notre bibliothèque.

Horaire de mois d'août 2026 :

Les mercredis soir de 18h30 à 20h et samedi de 9h30 à midi

Samedi	Mercredi
1 août	5 août
8 août	12 août
15 août	19 août
22 août	26 août
29 août	



Cercle de Fermières Armagh

Amies Fermières

Conseil d'administration local

À la suite de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 18 juin dernier, voici les membres de votre CAL 2026-2027 :

Présidente : Monique Gilbert

Vice-présidente – Œuvres caritatives : Vacant

Secrétaire : Sylvie Vachon

Trésorière : Nathalie Morin

Conseillère 1 – Arts textiles : Vacant

Conseillère 2 – Communication et recrutement : Caroline Mongrain

Vous avez envie de vous joindre à nous ? Deux postes sont disponibles

Adhésion et renouvellement

Adhérer aux Cercles de Fermières du Québec, c'est choisir de joindre une association qui a pour mission la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal ainsi que l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille. Être membre donne accès aux activités du Cercle, à des rabais (Madolaine, Michaels, Lunetterie New Look), en plus d'avoir un abonnement au magazine L'Actuelle (5 numéros par année), tout cela pour 38 \$ pour l'année.

Pour plus de renseignements, contactez Caroline Mongrain (Conseillère 2) au 418-575-7640.

Vacances

Alors que l'été s'installe doucement, nous vous souhaitons un magnifique temps de repos, de soleil et de petits bonheurs simples.

Merci pour votre présence, votre créativité et votre belle énergie qui font vivre notre cercle. Chaque geste, chaque ouvrage et chaque partage contribuent à tisser une belle communauté.

Profitez pleinement de l'été... et au plaisir de se retrouver bientôt ! Les activités reprendront en septembre.

Bonnes vacances à toutes !

Votre CAL

Dans notre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Le 28 mai dernier, la FADOQ a officiellement inauguré une nouvelle image modernisée. Ce nouveau logo a été pensé pour représenter la force et la diversité des 50 ans et plus. Il symbolise la philosophie de la FADOQ : Faire rayonner la force de l'âge. Le symbole du rayonnement fait référence à la richesse de nos membres et leurs histoires uniques, l'énergie qui est partagée, le dynamisme ainsi que l'orientation collective. Il est une invitation pour tous les 50 ans et plus à participer, s'engager et rayonner dans leur communauté.

Le 1er juin 2026 au Centre des congrès de Lévis, lors du Gala reconnaissance FADOQ Québec et Chaudière-Appalaches a été honoré Mme Pierrette Roy, Bénévole en Or secteur Bellechasse. Elle fut élue par ses pairs lors du rassemblement de secteur du printemps en avril de cette année. Mme Roy siège au sein du conseil d'administration FADOQ Armagh depuis 29 ans. Elle occupe présentement le poste de trésorière. Félicitations Pierrette et merci pour ta précieuse contribution...



Photo tirée du : Journal des administrateurs juin 2026, no 25, FADOQ Québec et Chaudière-Appalaches, Album de photos complet du Gala reconnaissance.

Nous sommes actuellement en pause estivale. Nous souhaitons que vous aussi en profitiez pleinement. Il n'y aura pas d'épluchette de blé d'Inde au mois d'août. Nous reprendrons les activités-repas le mercredi 9 septembre. D'autres informations suivront.

Emprunt de jeux pour des événements familiaux

Le club FADOQ Armagh possède des jeux tels que : croquet, washer et échelle-golf appelé également jeu de couilles, pouvant agrémenter vos réunions familiales. Pour mieux vous accommoder, il est préférable de réserver 1 semaine à l'avance.

Contactez Mme Ginette Bernard : 418-466-2927.

Abonnement

Pour ceux et celles qui n'ont pas renouvelé leur abonnement, vous pouvez le faire en tout temps. Nous vous rappelons qu'un abonnement à la FADOQ vous donne accès à de nombreux avantages : rabais, ateliers et autres. Consultez le site web FADOQ pour découvrir ce qui est offert, il se renouvelle constamment.

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de **30 \$ pour une année et 55 \$ pour 2 ans**. Il est inclus, un abonnement à la revue : Virage, publiée 4 fois par année.

C'est la période des déménagements, n'oubliez pas de faire votre changement d'adresse !

Lors des demandes de renouvellement par la poste, **veuillez répondre et retourner** votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquez avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été !

Ginette Bernard, présidente

Louise Turmel, secrétaire

GRAND MARCHÉ AUX PUCES

Au profit de la communauté chrétienne

À L'ÉGLISE DE ST-NAZAIRE-DE-DORCHESTER

(63 RUE PRINCIPALE)

WEEK-END DU 4 ET 5 JUILLET

SAMEDI 4 JUILLET
(9h à 15h30)

DIMANCHE 5 JUILLET
(Midi à 16h00)

WEEK-END DU 17, 18 ET 19 JUILLET

VENDREDI 17 JUILLET
(13h30 à 16h30)

SAMEDI 18 JUILLET
(9h à 15h30)

DIMANCHE le 19 JUILLET
(Midi à 16h00)

POUR INFO : NATHALIE 418-642-2840

Bon à savoir



Défense nationale
National Defence



REVUE ANNUELLE DU CORPS DE CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE BELLECHASSE

SAINT-ANSELME (Québec) – Samedi le 23 mai 2026, le Corps de cadets de la Marine royale canadienne (CCMRC) Bellechasse tenait sa cérémonie de revue annuelle, sous la présidence d'honneur de Monsieur Luc Dion, maire de la municipalité de Honfleur et préfet de la MRC de Bellechasse.

La revue annuelle est avant tout un moment de célébration, mais aussi de reconnaissance pour plusieurs cadets s'étant démarqués par leurs efforts, leur implication et leurs performances. Parmi les récipiendaires, la matelot-chef Teresa-Karen Dieudonné a reçu la médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne, alors que le premier-maître de deuxième classe Kyriane Vaillant s'est vu décerner la médaille Lord Strathcona, soit la plus haute distinction qui puisse être décernée à un cadet canadien.

La succursale de la ligue navale du CCMRC Bellechasse tient à remercier chaleureusement tous les partenaires qui ont participé au succès de cette journée mémorable. Un remerciement spécial au groupe Prévost de Ste-Claire et Aramark pour leur précieuse contribution à la préparation et confection du dîner de tout l'équipage.

Le Programme des cadets offre aux jeunes de 12 à 18 ans des activités dynamiques qui favorisent la bonne forme physique dans un climat sûr et valorisant, comme la voile, le biathlon ou le tir de précision. C'est une organisation jeunesse gratuite, qui vise à développer chez les jeunes des qualités de civisme et de leadership, tout en faisant la promotion d'une bonne condition physique et du travail d'équipe. Les inscriptions reprendront dès l'automne pour la prochaine croisière.

Photo : Maître de deuxième classe Noémie Trottier, CCMRC Bellechasse



Cérémonial2026-2 : La matelot-chef Teresa-Karen Dieudonné récipiendaire de la médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne, remise par monsieur Serge Drouin, représentant de la Légion royale canadienne, le 23 mai 2026 à l'aréna de Saint-Anselme.

Pour de plus amples informations :

Ltv Myriam Vallières, Commandante en second

CCMRC Bellechasse

Cell : 418-928-3652

Courriel : myriam.vallieres@cadets.gc.ca

Pour plus d'information sur le Programme des cadets, visitez notre site www.canada.ca/cadets. Vous pouvez aussi nous suivre sur les médias sociaux Facebook et Instagram:

o Français: @CadetsCan

o Anglais: @CadetsCa

o Instagram régional : @cadets.est

Cérémonial2026-1.jpg : Le Premier-maître de 2e classe Kyrian Vaillant (à droite), récipiendaire de la médaille Lord Strathcona, remise par notre invité d'honneur, monsieur Luc Dion le 23 mai 2026 à l'aréna de Saint-Anselme.



Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Les travaux de construction du futur centre de tri débuteront à la fin juin

La MRC franchira bientôt une nouvelle étape dans la réalisation de son projet d'optimisation de la gestion des matières résiduelles avec le début des travaux de construction du centre de tri prévu d'ici la fin juin.

Ce projet de modernisation des infrastructures et des opérations en gestion des matières résiduelles comprend plusieurs éléments:

- La construction d'un centre de tri intégrant un système de tri robotisé, un pré-tri des matières résiduelles, une presse à déchets permettant une meilleure compaction ainsi qu'une aire de transbordement des matières recyclables afin de réduire les transports;
- La construction d'un bâtiment administratif conçu pour remplacer des installations devenues désuètes et mieux répondre aux besoins opérationnels du lieu d'enfouissement technique (LET) et du futur centre de tri;
- La mise en place d'une solution de collecte des résidus alimentaires afin de répondre aux orientations gouvernementales en matière de gestion des matières organiques.



La MRC a aussi entrepris la mise à jour du règlement d'emprunt lié au projet, portant celui-ci à 20,5 millions (M\$). Cette mise à jour reflète l'évolution du projet depuis ses premières étapes de planification, les ajustements apportés afin de répondre aux exigences environnementales ainsi que les coûts de réalisation désormais connus avec davantage de précision. Selon les analyses, le projet permettra de répondre aux orientations gouvernementales en matière de gestion des matières organiques, de prolonger significativement la durée de vie du LET d'environ 19 ans et de repousser ainsi la nécessité d'aménager un nouveau LET, un investissement estimé à près de 45 M\$.

Une première bande dessinée sur l'histoire de Bellechasse



La MRC a procédé le 12 juin dernier au lancement de la bande dessinée *D'érablière à aujourd'hui. L'histoire, à la saveur Bellechasse*, financée en partie par l'entente de développement culturelle de la MRC.

Cet ouvrage rédigé et illustré par l'artiste David Lemelin s'adresse à un public de tous âges. Des copies seront envoyées aux écoles de la MRC, afin qu'elles puissent être ensuite réutilisées dans un cadre éducatif, et des éditions seront également offertes aux étudiantes et étudiants de 1re et 2e année des écoles secondaires de Bellechasse lors de la prochaine rentrée scolaire.

La bande dessinée *D'érablière à aujourd'hui. L'histoire à la saveur Bellechasse* sera disponible dans les bibliothèques municipales de Bellechasse ainsi qu'au bureau de la MRC à Saint-Lazare-de-Bellechasse.

VRAIE DE NATURE

Le roman-photo 

Voir plus loin

Chapitre 1

Mardi soir, 16 h 30, dans le gymnase de l'école secondaire de Saint-Damien...



Nous sommes unies et c'est ce qui nous rend plus fortes!



Dans Bellechasse,
plus de 32 jeunes
issus de l'immigration
contribuent à la richesse
et à l'énergie des équipes
sportives scolaires.



Merci à l'équipe de volley-ball benjamine de l'école secondaire de Saint-Damien, pour leur participation à ce chapitre. Go Impact!



À suivre...

Présenté par



MRC de Bellechasse

Avec la participation financière de :

Québec 

Conception: Nivela 5

VRAIE DE NATURE

L'Armagh'joie Juillet 2026 / 15



Procès-verbal

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **2 juin 2026** à 19 h 30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Siège #5 - Guylain Chamberland

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-06-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

3.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2026

3.2 - Séance extraordinaire du 12 mai 2026

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis d'élection | Vacance des postes conseiller(ère)
au siège no 1, 4 et 6

5.2 - Élection partielle | Nomination - Secrétaire d'élection

5.3 - Adoption du règlement 227-2026 sur la gestion contractuelle
abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024

5.4 - Adoption du règlement 228-2026 décrétant les règles de contrôle
et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Municipalité
de Armagh abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-
2024

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères
responsables

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Démission de la conseillère no 4

7.3 - Remerciement à Mme Gisèle Adam

7.4 - Démission de la conseillère no 6

7.5 - Remerciement à Mme Roxane Vézina

7.6 - Embauche animatrices de camp de jour | Année 2026

7.7 - Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2025

7.8 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2025-2026

7.9 - Dépôt - Résolution C.M. 26-05-208 | Octroi de subvention FRR
Volet 3

7.10 - Démission de l'employée #294

7.11 - Mandat à la firme C.A.R.E de Montmagny pour l'embauche
d'un(e) adjoint(e) administratif(ive) - Profil comptabilité

7.12 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses
liées à la tenue d'une élection

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Mai 2026

8.2 - Adoption de l'entente d'entraide intermunicipale des Services de
Sécurité Incendie du territoire de la MRC de Bellechasse

8.3 - Intention d'acquisition des pinces de désincarcération

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Autorisation d'achat d'une pompe pour le nettoyage des puits
artésiens municipaux (Réhabilitation PP3 et PP4)

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Résolution d'appui à une demande auprès de la Commission
de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) | Dossier
454715

11.2 - Résolution d'appui à une demande auprès de la Commission
de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) | Dossier
454718

11.3 - Modification de la résolution 2026-05-24 | Constitution du comité
de démolition relatif aux immeubles patrimoniaux

11.4 - CCU - Dérogation mineure | 80, Route 281 Sud

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Autorisation de fermeture du boulevard Henri
- Festival d'Armagh 2025

13 - PARC DES CHUTES

13.1 - Réfection du toit du bâtiment d'accueil

14 - FAMILLES ET AÎNÉS

14.1 - Report des travaux sur la Politique Familles et Aînés

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE S SÉANCES ANTÉRIEURES 2026-06-02

3.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-06-03

3.2 - Séance extraordinaire du 12 mai 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-06-04

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 2 juin 2026 pour un montant total de 523 531,45 \$.

ALIMA TECH

RÉP. LAVE-VAISSELLE - P. CHUTES 561,61

RÉP. LAVE-VAISSELLE - P. CHUTES 912,60

AMAZON.CA

DISQUES DUR EXT.-USI. POT+USÉE 1 284,36

AON

INTÉRÊTS /AJUSTEMENT RREMO..... 233,93

BATTERIES EXPERT, SOLUTIONS ÉNERGIES

BATTERIES / RADAR 275,24

BATTERIE SECOURS-POSTE. REFOUL 198,73

BENEVA

ASSURANCES COLLECTIVES-MAI..... 1 502,51

BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

ANIMATION ÉCOLE BELLE-VUE-PDC 1 552,16

CANAC

GRENOUI. BALAIS. RAT. - VOIRIE 95,94

CARRIÈRES RIVE-SUD INC.

ASPH.PIERRES.GRAV. - PONC. F-E 2 770,16

GRAVIER/PIERRES - FOURCHE EST 3 240,74

CHATGPT

ABONNEMENT MENSUEL-ADMIN. 78,18

CPTECH DIVISION

ACHAT POMPE - USINE FILTRATION 22 525,90

CRÉAPHISTE

JOURNAL JUIN - 32 PAGES 1 075,02

SERVICES TECHNIQUES - LOISIRS 632,37

CRÉATION DANS LES ARBRES INC.

RÉP. TYROLIENNE PARC CHUTES 1 695,88

DIVISION SUSPENSION ROCK

INSPECTION SAAQ 3 VEH.INCENDIE 1 577,12

DORCHESTER RÉFRIGÉRATION INC

NETTOYAGE THERMOPOMPE -PDC 472,44

ÉCO VERDURE

DÉCOMPACTION TERRAIN BALLE..... 540,54

EMCO CORPORATION

98 SACS ASPHALTE FROIDE 1 042,25

EMS INGÉNIERIE INC.

ÉTUDE AQ&ÉGOUT RUE TURGEON 1 092,26

EUROFINS ENVIRONEX

ANALYSES EAU USÉES..... 934,18

ANALYSES EAU POTABLE..... 302,96

ANALYSES EAU POTABLE..... 94,28

EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.

TRANSPORT - PONCEAU FOUR. EST 1 714,55

VERS.#5 ENTRE.CHEMINS D'HIVER..... 145 600,80

EXCAVATION S. RODRIGUE INC.

GRAVIER MG-20 B - PONCEAU F-E..... 1 061,44

GESTION DCB

PNEU+REMP. TUBE REMOR. - GMC 26,83

RÉP. TRANSFERT CASE - DODGE RA 25,36

GROUPE CONSEIL UDA

PLAN PROTECTION (PEPPSEP)..... 4 599,00

GROUPE P.G.F. INC.

MG-112,LOAD.,NIVE. - PONC. F-E 24 515,75

HÉBERGEMENT WEB CANADA

HÉBERG.SITE WEB - PARC CHUTES 96,44

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUR..... 1 197,08

LOCATION TERRAIN - PARC CHUTES 2 389,49

ÉLECT.USINE ÉPURATION-30 JOURS 2 229,73

ÉLECT.PARC DES CHUTES-62 JOURS 2 399,48

ÉLECT.POSTE REFOULEMENT-62 JRS..... 926,78

ÉLECT.CASERNE - 62 JOURS 606,29

ÉLECT. CHALOIS - 62 JOURS 787,18

ÉLECT.RES.EAU POTABLE-62 JOURS 196,94

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.PANNEAU CHALOIS-62 JOURS.....	36,41
ÉLECT. LUMIÈRES RUES-31 JOURS.....	622,17

INT COMMUNICATION

CONTRAT SERVICE SITE INTERNET.....	92,41
------------------------------------	-------

LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT

RÉHABILITATION PUIITS-USI. FILT.....	2 739,85
--------------------------------------	----------

LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.

PLANTER POTEAU - DÉCHETTERIE.....	1 114,34
INSTALLER FILET TERRAIN BALLE.....	661,11

LUSSIER

6E VERS. MUTUELLE PRÉVENTION.....	95,81
-----------------------------------	-------

M.R.C. DE BELLECHASSE

INGÉNIERIE-PLAN D'INTERVENTION.....	1 104,87
INGÉNIERIE PONC. RG ST-JOSEPH.....	4 693,93
5 TRANSPORTS ROLL-OFF.....	2 200,00
FORMA. LOI 25 PARTIE 2.....	102,27
LICENCES ICO 2026.....	1 274,60
2E VERS. QUOTES-PARTS 2026.....	150 171,33

MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.

CRAMPE, TOR. BROCHE-TER. JEUX.....	92,94
DIV.-EAU POT. CHAL. BOUL. ,TJ.....	308,02
CHLORURE - PONCEAU FOUR. EST.....	220,66
REP. CLÔTURE-TERRAIN JEUX.....	128,61
ACHAT 1 BALAI - GARAGE.....	62,04
ENTRE.GARA.TJ.PDC.COMP.USI.ÉPU.....	395,52
PRISE,BALAI, CÈDRE-CHA.GAR.VOI.....	445,08

MAHEU & MAHEU INC.

GESTION PARASITAIRE MAI-JUILL.....	120,61
------------------------------------	--------

MAXXUM GESTION D'ACTIFS

PLAN GESTION ACTIF EN EAU.....	1 103,76
MISE JOUR PLAN D'INTERVENTION.....	8 381,68

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES PROVINCIALES-MAI.....	11 652,51
-------------------------------	-----------

MINISTRE DES FINANCES (SQ)

VERSEMENT #1 SÛRETÉ DU QUÉBEC.....	57 737,00
------------------------------------	-----------

NOVACO

PAPIER À MAIN- USINE ÉPURATION.....	130,59
-------------------------------------	--------

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.

INTERNET ÉCOCENTRE.....	40,19
INTERNET CASERNE 45,94	
INTERNET CHALOIS 45,94	
TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION.....	17,72
INTERNET USINE FILTRATION.....	45,94
INTERNET POSTE DE REFOULEMENT.....	45,94
INTERNET USINE ÉPURATION.....	114,98

OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.

REMP. PONCEAU FOURCHE EST.....	1 340,04
PAQUET & FILS LTÉE ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-POMPIERS.....	511,94
PAQUET & FILS LTÉE ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-POMPIERS.....	954,10

PASSEPORT ANIMAL INC.

SERVICES ANIMALIERS-JUIN.....	86,23
-------------------------------	-------

PUROLATOR INC.

TRANSP. TYROLI.SENT.HÉBER.-PDC.....	89,51
-------------------------------------	-------

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

3E FACTURE AUDIT 2025.....	19 471,02
----------------------------	-----------

RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA

REMISES FÉDÉRALES-MAI.....	4 088,93
----------------------------	----------

REMBOURSEMENT DIVERS

	719,28
--	--------

SANI ETCHEMIN INC.

NETTOYAGE/VIDANGE - USINE ÉPU.....	2 371,36
VIDANGE BOUES USINE ÉPURATION.....	505,89

SAVARIA

TERRE À BASEBALL+TRANSPORT.....	1 810,57
---------------------------------	----------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MEDIAPOSTE JOURNAL JUIN.....	148,81
MEDIAPOSTE JOURNAL - AJUS.....	4,41

SOLUTIONS IT CLOUD

7 LICENCES COURRIELS.....	101,09
---------------------------	--------

SPECTRALITE SIGNOPLUS

POTEAUX - SIGNALISATION.....	1 614,25
------------------------------	----------

SURVEYMONKEY

SONDAGE PARC DES CHUTES.....	136,82
------------------------------	--------

TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)

TÉLÉPHONE PARC DES CHUTES.....	88,13
TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX.....	580,86

TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES

CONTRAT SERVICE PHOTO.BUREAU.....	768,37
-----------------------------------	--------

VIDÉOTRON LTÉE

CELLULAIRES EMPLOYÉS.....	177,18
---------------------------	--------

XYLEM CANADA LP

RÉP. POMPE REFOU.-USINE D'ÉPU.....	8 853,39
------------------------------------	----------

ADOPTÉE**5 - LÉGISLATION****5.1 - Avis d'élection | Vacance des postes conseiller(ère) au siège no 1, 4 et 6**

ATTENDU QUE le mandat du siège no 1 a pris fin le 4 mai 2026 pour le conseiller Luc Bégin, date de sa démission;

ATTENDU QUE le mandat du siège no 4 a pris fin le 7 mai 2026 pour la conseillère Gisèle Adam, date de sa démission;

ATTENDU QUE le mandat du siège no 6 a pris fin le 7 mai 2026 pour la conseillère Roxane Vézina, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 2 juin 2026, un avis de vacance des postes de conseiller(ère) au siège no 1, 4 et 6 est déposé par la greffière de la Municipalité à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance des postes de conseiller(ère) au sièges no 1, 4 et 6 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE les postes de conseiller(ère) au siège no 1, 4 et 6 doivent être comblés par une élection partielle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PRENDRE ACTE de l'avis de Mme Fadia Bayrakdar, présidente d'élection, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance des postes de conseiller(ère) du siège no 1, 4 et 6 de la municipalité d'Armagh et de la date du scrutin qui aura lieu le dimanche 16 août 2026.

ADOPTÉE

2026-06-05

5.2 - Élection partielle | Nomination - Secrétaire d'élection

ATTENDU QUE la vacance des postes de conseillères au siège no 1, 4 et 6 ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la présidente d'élection nomme une secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

ATTENDU QUE Mme Fadia Bayrakdar, présidente d'élection avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la nomination de Mme Brigitte Nicol, à titre de secrétaire d'élection.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE NOMMER Mme Brigitte Nicol à titre de secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

2026-06-06

5.3 - Adoption du règlement 227-2026 sur la gestion contractuelle abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 mai 2026;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le règlement 227-2026 sur la gestion contractuelle abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2026-06-07

5.4 - Adoption du règlement 228-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Municipalité de Armagh abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le règlement 228-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Municipalité de Armagh abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la MRC de Bellechasse de la séance ordinaire du 20 mai 2026.

2026-06-08

7.2 - Démission de la conseillère no 4

ATTENDU QUE Mme Gisèle Adam a remis à la directrice générale et greffière-trésorière une lettre de démission datée du 7 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER le dépôt de la lettre de démission de Mme Gisèle Adam, en tant que conseillère au siège no 4.

ADOPTÉE

2026-06-09

7.3 - Remerciement à Mme Gisèle Adam

ATTENDU QUE Mme Gisèle Adam a occupé des fonctions au sein de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE Mme Gisèle Adam a collaboré aux activités et aux dossiers municipaux au cours de son engagement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner sa contribution et son implication auprès de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE REMERCIER Mme Gisèle Adam pour sa collaboration et sa contribution aux activités de la Municipalité d'Armagh.

ADOPTÉE

2026-06-10

7.4 - Démission de la conseillère no 6

ATTENDU QUE Mme Roxane Vézina a remis à la directrice générale et greffière-trésorière une lettre de démission datée du 7 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER le dépôt de la lettre de démission de Mme Roxane Vézina, en tant que conseillère au siège no 6.

ADOPTÉE

2026-06-11

7.5 - Remerciement à Mme Roxane Vézina

ATTENDU QUE Mme Roxane Vézina a occupé des fonctions au sein de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE Mme Roxane Vézina a collaboré aux activités et aux dossiers municipaux au cours de son engagement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner sa contribution et son implication auprès de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE REMERCIER Mme Roxane Vézina pour sa collaboration et sa contribution aux activités de la Municipalité d'Armagh.

ADOPTÉE

2026-06-12

7.6 - Embauche animatrices de camp de jour | Année 2026

ATTENDU QUE la Municipalité organise un Camp de jour pour l'été 2026 afin d'offrir des activités estivales aux jeunes de la communauté;

ATTENDU QUE des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires pour encadrer adéquatement les enfants et assurer le bon fonctionnement du camp de jour 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des candidatures pour pourvoir les postes de moniteurs et monitrices;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'embauche de quatre (4) animatrices, soit :

- Mme Anaïs Fillion Fast
- Mme Éloïse Coulombe
- Mme Marika Audet
- Mme Rosalie Lacroix

Pour la période estivale 2026, selon les conditions prévues au contrat.

ADOPTÉE

7.7 - Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2025

Lors de la séance régulière du Conseil municipal d'Armagh tenue le 2 juin 2026, Mme Karine Béland, CPA auditrice de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton dépose le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

7.8 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2025-2026

Dépôt du rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec. La greffière-trésorière a fait parvenir à tous les membres du Conseil le rapport budgétaire concernant l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2026.

7.9 - Dépôt - Résolution C.M. 26-05-208 | Octroi de subvention FRR Volet 3

Le conseil municipal prend acte de la résolution C.M. 26-05-208 relativement à une demande de subvention soumise par la Municipalité d'Armagh à la MRC pour l'embauche du coordonnateur des loisirs, dans le cadre du Programme FRR Volet 3.

2026-06-13

7.10 - Démission de l'employée #294

ATTENDU QUE l'employée #294 a été embauchée par la Municipalité le 2 mars 2026;

ATTENDU QUE l'employée #294 a remis une lettre de démission datée du 18 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER la lettre de démission de l'employée #294.

DE REMERCIER l'employée pour les services rendus à la Municipalité et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE.

2026-06-14

7.11- Mandat à la firme C.A.R.E de Montmagny pour l'embauche d'un(e) adjoint(e) administratif(ive) - Profil comptabilité

ATTENDU QUE le poste d'adjoint(e) administratif(ive) est devenu vacant;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de procéder à l'affichage de ce poste afin d'assurer la continuité des opérations administratives de la Municipalité;

ATTENDU QUE la firme C.A.R.E. de Montmagny avait été mandatée pour accompagner la Municipalité dans le processus de recrutement pour deux (2) postes (adjoint(e) administratif(ive) et coordonnateur(rice) des loisirs);

ATTENDU QUE le poste coordonnateur(rice) des loisirs) n'a pas encore été affiché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'affichage du poste d'adjoint(e) administratif(ive) – profil comptabilité.

DE MANDATER la firme C.A.R.E. de Montmagny pour accompagner la Municipalité dans le processus de recrutement.

D'AUTORISER la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

2026-06-15

7.12 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

ATTENDU QUE depuis le 1er janvier 2022, la Municipalité doit, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278.2 LERM, le Conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant pour l'année où doit être tenue la prochaine élection générale pour pourvoir au coût de cette élection;

ATTENDU QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le Conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2026.

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le surplus libre non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Mai 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service incendie du mois de mai 2026.

2026-06-16

8.2 - Adoption de l'entente d'entraide intermunicipale des Services de Sécurité Incendie du territoire de la MRC de Bellechasse

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh souhaite renforcer la collaboration avec les autres municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et techniques;

ATTENDU QUE la mise en place d'une entente d'entraide intermunicipale permet d'améliorer l'efficacité des interventions, notamment en matière de sécurité civile et de services d'urgence;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent aux municipalités de conclure des ententes entre elles;

ATTENDU QU'un projet d'entente d'entraide intermunicipale a été élaboré et soumis aux municipalités participantes;

ATTENDU QUE cette entente établit les modalités de collaboration, les responsabilités des parties, ainsi que les conditions financières et administratives applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la Municipalité d'Armagh adopte l'entente d'entraide intermunicipale entre les municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse, telle que présentée.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse ainsi qu'aux municipalités participantes.

QUE cette entente entre vigueur à la date de sa signature par toutes les parties.

ADOPTÉE

2026-06-17

8.3 - Intention d'acquisition des pinces de désincarcération

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer la sécurité des citoyens et maintenir un service régional adéquat, notamment pour les municipalités desservies;

ATTENDU QU'au budget actuel et dans les fonds non affectés, une somme de 100 000 \$ est réservée pour cet achat si une occasion d'acquisition à moindre coût se présente;

ATTENDU QUE l'équipement actuel n'est plus fabriqué et a dépassé sa durée de vie utile, après plus de 18 ans de service pour un modèle vieux de 27 ans;

ATTENDU QUE le rapport annuel budgétaire du 20 novembre 2026 de monsieur Claude Morin, directeur du service de sécurité incendie, présente des recommandations, explications et justifications appuyant le remplacement de cet équipement désuet;

ATTENDU QUE les équipements des pompiers doivent être remplacés périodiquement afin d'assurer leur efficacité et leur conformité aux exigences du fabricant, de la CNESST et de la NFPA;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité publique recommande de procéder à l'achat des pinces de désincarcération si un fabricant offre un équipement à moindre coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le Conseil autorise monsieur Claude Morin, directeur du service de sécurité publique, à commander des pinces de désincarcération si une offre à moindre coût est présentée par un fournisseur.

D'AUTORISER une dépense maximale de 100 000 \$ pour l'achat et les frais afférents, conformément au rapport d'analyse préparé par monsieur Claude Morin, directeur du service de sécurité incendie.

QUE la procédure d'achat soit conforme au règlement sur la gestion contractuelle et aux bonnes pratiques.

ADOPTÉE

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-06-18

10.1 - Autorisation d'achat d'une pompe pour le nettoyage des puits artésiens municipaux (Réhabilitation PP3 et PP4)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au nettoyage et à l'entretien de ses puits artésiens afin d'assurer le bon fonctionnement des installations d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une pompe destinée au nettoyage des puits artésiens municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission :

Compagnies	Prix avant taxes
Les pompes M.C.	63 707.26 \$
Samson & Frères Inc - Puits artésien	Aucun prix reçu

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat d'une pompe destinée au nettoyage des puits artésiens municipaux auprès de l'entreprise Les pompes M.C. au montant de 63 707.26 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-06-19

11.1- Résolution d'appui à une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) | Dossier 454715

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite acquérir le lot 4 276 068 du Cadastre du Québec, lot contigu au lot 4 276 069 dont il est déjà propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire utiliser le lot acquis afin d'y exercer une activité agricole liée à l'exploitation d'arbres fruitiers, incluant un projet d'autocueillette et d'autosuffisance agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que cette demande favorise le développement et la pérennité des activités agricoles sur le territoire;

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPUYER la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'acquisition du lot 4 276 068 du Cadastre du Québec, contigu au lot 4 276 069 dont il est déjà propriétaire, afin d'y exercer une activité agricole liée à l'exploitation d'arbres fruitiers, incluant un projet d'autocueillette et d'autosuffisance agroalimentaire.

ADOPTÉE

2026-06-20

11.2- Résolution d'appui à une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) | Dossier 454718

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite acquérir une partie du lot 4 275 856 du Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de dix (10) acres, correspondant à la partie cultivable de la terre;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition vise l'exercice d'activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que cette demande favorise le développement et la pérennité des activités agricoles sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPUYER la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'acquisition d'une partie du lot 4 275 856 du Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de dix (10) acres, correspondant à la partie cultivable de la terre, afin d'y exercer des activités agricoles.

ADOPTÉE

2026-06-21

11.3- Modification de la résolution 2026-05-24 | Constitution du comité de démolition relatif aux immeubles patrimoniaux

ATTENDU les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité constitue le comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no204-2023. Ce comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal:

- Mélanie Bolduc, présidente
- Sue-Èlène Belisle, membre et présidente substitut
- Guylain Chamberland, membre

DE DÉSIGNER l'inspecteur de la Municipalité d'Armagh étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no204-2023, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du comité de démolition dans ces travaux.

ADOPTÉE

2026-06-22

11.4- CCU - Dérogation mineure | 80, Route 281 Sud

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 281, Route 281 Sud, M. Jonathan Chabot, souhaite conserver temporairement son garage de toile en place pendant cet été dans l'attente d'un meilleur aménagement de sa propriété;

ATTENDU QUE le règlement de zonage, à l'article 83 concernant les abris d'hiver temporaires, prévoit notamment que les composantes des abris temporaires doivent être démontées et remises à l'extérieur de la période du 1er octobre au 1er mai de l'année suivante;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande et de la situation particulière du propriétaire;

ATTENDU QUE le maintien temporaire du garage de toile ne semble pas porter préjudice au voisinage ni à la sécurité publique;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à maintenir l'abri propre, sécuritaire et en bon état;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'autorisation temporaire du maintien du garage de toile situé au 80, Route 281 Sud, propriété de M. Jonathan Chabot, et ce, jusqu'au 30 avril 2027 inclusivement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la demande temporaire du maintien du garage de toile situé au 80, Route 281 Sud, propriété de M. Jonathan Chabot, et ce, jusqu'à la réalisation d'un aménagement permanent, et ce, jusqu'au 30 avril 2027 inclusivement.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'abri demeure sécuritaire, bien entretenu et conforme aux autres dispositions applicables du règlement de zonage.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS ET CULTURE

2026-06-23

12.1 - Autorisation de fermeture du boulevard Henri - Festival d'Armagh 2025

ATTENDU QUE le Comité Loisirs et des Sports d'Armagh organise le Festival d'Armagh 2025 qui se tiendra du 25 au 28 juin 2025 inclusivement;

ATTENDU QUE le Comité Loisirs et des Sports d'Armagh a adressé à la Municipalité une demande visant la fermeture du boulevard Henri durant cette période afin de permettre l'installation d'un chapiteau et la tenue des activités du festival;

ATTENDU QUE le Comité s'engage à appliquer les mesures de sécurité requises et à aviser la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la fermeture du boulevard Henri du 25 au 28 juin 2025 inclusivement dans le cadre du Festival d'Armagh 2025.

ADOPTÉE

13 - PARC DES CHUTES

2026-06-24

13.1 - Réfection du toit du bâtiment d'accueil

ATTENDU QUE le toit du bâtiment d'accueil doit être réparé;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une demande de prix;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission :

Compagnies	Prix avant taxes
Les Entreprises PCL	Aucun prix reçu
CDT Construction inc.	26 100 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme CDT Construction inc. pour la réparation de la toiture du bâtiment d'accueil au montant de 26 100 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

14 - FAMILLES ET AÎNÉS

2026-06-25

14.1 - Report des travaux sur la Politique Familles et Aînés

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a entrepris une démarche relative à la Politique Familles et Aînés (PFA) et qu'un comité citoyen a été formé à cet effet;

ATTENDU QUE des circonstances particulières nécessitent le report temporaire des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE REPORTER les travaux relatifs à la Politique Familles et Aînés jusqu'à nouvel ordre. Les membres du comité citoyen seront avisés lorsque les conditions permettront la reprise de la démarche.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2026-06-26

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. La séance est levée à 20 h 48.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **9 juin 2026** à 19h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Èlène Belisle

Siège #5 - Guylain Chamberland

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 157 du code municipal permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation.

2026-06-27

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - POINTS DE DISCUSSION

4.1 - Résolution pour entériner une transaction de quittance intervenue entre la Municipalité d'Armagh et l'Employée #242

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

4 - POINTS DE DISCUSSION

2026-06-28

4.1 - Résolution pour entériner une transaction de quittance intervenue entre la Municipalité d'Armagh et l'Employée #242

ATTENDU QUE l'Employée #242 occupait le poste de Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe au sein de la Municipalité;

ATTENDU QUE le 13 janvier 2026, la Municipalité, par résolution du conseil, a aboli le poste de Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE la Municipalité a officiellement mis fin à l'emploi de l'Employée le 13 février 2026;

ATTENDU QU'À la suite de sa fin d'emploi, l'Employée a formellement contesté sa destitution en déposant, auprès du Tribunal administratif du travail (TAT), le 10 février 2026, une plainte en vertu de l'article 267.0.2 du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'audition de cette plainte était fixée pour le 15 juin 2026 devant le Tribunal administratif du travail dans le dossier TAT portant le numéro 1463139;

ATTENDU QU'À la suite de discussions entre les parties, dans le cadre d'une séance de conciliation devant le Tribunal administratif du travail tenue le 13 mai 2026, les parties ont convenu de régler ladite plainte ainsi que tout litige découlant de l'emploi et/ou de la fin d'emploi de l'Employée, le tout sans admission de quelque nature que ce soit.

ATTENDU QUE les parties ont convenu de régler à l'amiable l'ensemble des différends les opposant par la signature d'une transaction et quittance, sans admission de responsabilité de part et d'autre;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite transaction et quittance et jugent opportun de l'entériner afin de mettre un terme définitif au litige;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER la transaction et quittance intervenue entre la Municipalité d'Armagh et l'Employée #242 relativement au dossier du Tribunal administratif du travail portant le numéro 1463139.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-06-29

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 36.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **9 juin 2026** à 20h00, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Èlène Belisle

Siège #5 - Guylain Chamberland

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 157 du code municipal permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation.

2026-06-30

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - POINTS DE DISCUSSION

4.1 - Ratification de l'acquisition du garage municipal

4.2 - Modification de la résolution 2026-06-03 | Correction au procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2026 et confirmation de la validité des décisions adoptées

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - POINTS DE DISCUSSION

2026-06-31

4.1 - Ratification de l'acquisition du garage municipal

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh doit disposer d'infrastructures adéquates afin de répondre aux besoins de ses travaux publics;

ATTENDU QUE le conseil municipal a évalué différentes options relativement à l'aménagement d'un garage municipal;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un bâtiment déjà existant a permis à la Municipalité de se doter d'un garage municipal à moindre coût que la construction d'une nouvelle infrastructure;

ATTENDU QUE cette acquisition s'inscrit dans une démarche de saine gestion des fonds publics et permet à la Municipalité de répondre efficacement à ses besoins opérationnels;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a été autorisée à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents requis pour donner effet à cette transaction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER l'acquisition de l'immeuble destiné à servir de garage municipal.

DE RATIFIER l'autorisation accordée à la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Fadia Bayrakdar, pour effectuer les démarches requises et signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

ADOPTÉE

2026-06-32

4.2 - Modification de la résolution 2026-06-03 | Correction au procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2026 et confirmation de la validité des décisions adoptées

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 mai 2026 mentionne que M. Luc Bégin, Mme Roxane Vézina et Mme Gisèle Adam étaient absents lors de cette séance;

ATTENDU QUE les lettres de démission de ces élus ont été reçues conformément aux dispositions applicables de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et sont devenues effectives respectivement le 4 mai 2026 pour M. Luc Bégin et le 7 mai 2026 pour Mme Roxane Vézina et Mme Gisèle Adam;

ATTENDU QU'à la date de la séance extraordinaire du 12 mai 2026, ces personnes n'étaient plus membres du conseil municipal et ne devaient donc pas être inscrites comme absentes au procès-verbal;

ATTENDU QUE cette mention constitue une erreur matérielle apparaissant à la lecture des documents soumis à l'appui des décisions et qu'elle peut être corrigée conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec stipulant que « Le greffier-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui des décisions prises. Dans un tel cas, le greffier-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. »

ATTENDU QUE les quatre membres du conseil alors en fonction étaient présents à la séance extraordinaire du 12 mai 2026 et que les exigences légales relatives à la tenue de cette séance ont été respectées;

ATTENDU QUE cette erreur de rédaction au procès-verbal n'affecte en rien la légalité, la validité ou les effets des résolutions et décisions adoptées lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PRENDRE ACTE de la correction apportée au procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2026 afin de retirer la mention indiquant que M. Luc Bégin, Mme Roxane Vézina et Mme Gisèle Adam étaient absents lors de cette séance.

QUE le conseil confirme que la décision et résolution adoptée lors de la séance extraordinaire du 12 mai 2026 demeurent pleinement valide et exécutoire.

QUE la version corrigée du procès-verbal soit versée aux archives municipales et remplace la version antérieure à toutes fins que de droit.

QUE copie du procès-verbal corrigé ainsi que du procès-verbal de correction prévu à l'article 202.1 du Code municipal du Québec soient déposés à la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-06-33

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 15.

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

Prochaine séance: 7 juillet 2026

Messe Multiculturelle à Saint-Damien



**Dimanche, 12 juillet et
9 août à 13h30
Mi-français, mi-espagnol.**



Bonne fête de L'ASSOMPTION

**Messe solennelle
samedi 15 août à 16h
À L'ÉGLISE ST-DAMIEN**

Cordiale bienvenue à tous !

**Ô Marie, ne montez
pas seule vers le Père !**

BÉNÉVOLES RECHERCHÉ·ES

DES BRAS, DU CŒUR,
UN PEU DE TEMPS :
ÇA CHANGE TOUT.

TRANSPORT DES DENRÉES
Conduire le camion
et rapporter les denrées
à l'organisme.

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
Préparer les paniers pour
les familles et les remettre
lors des journées de distribution.

DISCRÉTION,
ENTRAIDE ET
BONNE HUMEUR
RECHERCHÉES!

IMPLICATION
FLEXIBLE
ON S'ADAPTE À VOS
DISPONIBILITÉS.

JOURNÉES
COMPLÈTES
EN SEMAINE

INTÉRESSÉ·E?
CONTACTE GAËTANE : **418 883-1399** poste 4

Frigo Plein
Organisme d'aide
alimentaire

Une bonne action,
un impact immense

Devenez bénévole!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

1 833 830-7500 • benevolatensante.ca Québec

Neuvaine à Sainte-Anne

du 18 au 26 juillet à la Chapelle Sainte-Anne

**Messe Fête Sainte-Anne
dimanche 26 juillet 16h**

**Date Animations
à 19h00**
18 St-Claire
19 St-Nérée
20 Buckland
21 St-Damien
22 St-Lazare
23 Armagh
24 St-Nazaire
25 St Philémon
26 St-Malachie

Thème
La Parole nous rassemble

**Cordiale bienvenue aux
pèlerins de toutes les
communautés.**

Grand-maman Sainte-Anne, veille sur nous !

CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
 Cell. : 418 805-5835
 construction-cdt@outlook.com

367, Boulevard St-Pierre
 St-Raphaël QC G0R 4C0
 R.B.Q. : 5671-9586-01

construction-renovationcdt.com

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
 • PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
 • FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Foxy Traiteur
 ACCRÉDITÉ MAPAQ

• Buffets funéraires
 • Nourriture traditionnelle

Groupe ou personne seule

Sylvie Mercier, prop. 418 283-3605

Micro excavation Bellechasse
 R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
 Sylvain Asselin, prop C. 581.888.6237

LÀ pour tous vos besoins en assurance

1 888 265-7940

PROMUTUEL
 ASSURANCE
 CÔTE-SUD

ATELIER MÉCANIQUE JC
UNI-PRO

VÉHICULES . VTT . MOTONEIGE
 Mécanique générale / Alignement

581 745-6972

MARIO LEMIEUX
 CONSTRUCTION

APCHL
 GARANTIE

Votre partenaire clé!

235, rue Commerciale
 Saint-Damien
 418 883-5852

constmlemieux@telus.net
 www.constructionmariolemieux.com

RBQ 8345-6756-37

Accompagnement GRATUIT pour les résidents de la MRC de Bellechasse

Le Carrefour
 Employabilité • Travail de rue
 Immigration

Contactez-nous!
 418 887-7117

- Soutien à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV
- Soutien à l'accueil et l'intégration en immigration
- Orientation de carrière • Projets jeunesse
- Bénévolat, entrepreneuriat et volontariat
- Éducation financière • Séjours exploratoires
- Travail de rue

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Tél.: 418 466-2410
 Fax: 418 466-3013

LES ENTREPRISES Claude Côté inc.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Résidentiel
 Commercial
 Industriel

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
 RBQ - 2435 - 7790 - 81

DOMINIQUE VIEN

Députée
 Bellechasse — Les Etchemins — Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
Bibliothèque fermée tout le mois de juillet 19 juillet au 1er août bureau municipal fermé vacances estivales			1 bureau municipal fermé pour la fête du Canada 	2	3 	4 
5  Messe à 10 h	6	7  Séance du conseil 19h30 	8	9	10 	11 
12	13 4e versement de taxes	14 	15	16	17 	18  Messe à 16 h 
19	20	21 	22	23	24 	25 
26	27 	28 	29	30	31 	

Aperçu des activités du mois d'août

- 2 août : messe à 10 h
- 7 août : bac vert
- 11 août : séance de conseil
- 14 août : bac bleu
- 15 août : messe à 16 h
- 21 août : bac vert
- 24 août : 5e versement de taxes
- 28 août : bac bleu
- 24 août : date de tombée l'Armagh joie

